

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 5 décembre 2017 à 18h30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Demande de subvention TEPCV pour la rénovation énergétique performante de logements communaux
- Demandes de subventions au Conseil Départemental pour la pratique sportive dans les écoles
- Secours sur pistes saison 2017-2018 : convention avec le SIVOM Val Clarée Montgenèvre
- Attributions des marchés pour les travaux de création d'une chaufferie bois et d'un réseau chaleur aux Arcades
- Sorties d'inventaires

Val-des-Prés, le 30 Novembre 2017
Le Maire, Jean-Michel REYMOND



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept et le cinq décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Absents : MM. Gilbert GONON et Bernard VACHET

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

Financement des actions dans le cadre de l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » : Rénovation énergétique performante des logements communaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- rappelle son autorisation au Maire pour signer l'avenant à la convention particulière d'appui financier du programme TEPCV portée par Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, et le Parc Naturel Régional du Queyras présentée en annexe ;
- approuve l'engagement de la commune pour porter en partie l'action n° 1-10 du second volet du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte : Rénovation énergétique performante des logements communaux à Val-des-Prés, qui devra être engagée et réalisée sur les 3 années 2017, 2018, 2019.
- sollicite l'octroi d'une subvention de 197.260,19 € issue du financement de l'Etat et attribuée au programme porté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et le Parc Naturel Régional du Queyras, dans le cadre de l'appel à projets « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».
- approuve le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Action 1-10 du TEPCV 2 Rénovation énergétique performante des logements communaux à Val-des-Prés	246.575,24 €	Fonds de financement de la transition énergétique (80 %)	197.260,19 €
		Autofinancement (20 %)	49.315,05 €

- autorise le Maire à signer l'avenant à la convention particulière d'appui financier de participation ainsi que tous documents utiles pour le bon déroulement de l'opération ;
- dit que les crédits d'autofinancement correspondants sont prévus au budget de la commune.

Demande de subvention au Conseil Départemental pour la pratique sportive à l'école primaire durant l'année scolaire 2017-2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- sollicite une aide du Département pour la pratique par les élèves du regroupement pédagogique Val-des-Prés/Les Alberts-Montgenèvre, de la natation et du ski alpin dans le courant de l'année scolaire 2017-2018,
- autorise le Maire à signer une convention de partenariat avec le Conseil Départemental.

Secours sur pistes saison 2017-2018 : convention avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- approuve la délégation au SIVOM Val Clarée Sports Nature des moyens humains et matériels pour assurer le secours sur les pistes de ski de fond jusqu'au point d'évacuation par l'ambulance privée, le SDIS ou le SAF.
- autorise le 1^{er} adjoint à signer une convention avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature pour la saison d'hiver 2017-2018 pour un montant de 1.570 €.

Attributions des marchés pour les travaux de création d'une chaufferie bois et d'un réseau chaleur aux Arcades

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- retient les entreprises suivantes :
 - lot n° 1 : VRD : SARL BLANCHARD = 72.485,00 €
 - lot n° 2 : GROS-ŒUVRE : SARL BLANCHARD = 97.419,31 €
 - lot n° 3 : ETANCHEITE : SARL PIC FRERES = 15.702,66 €
 - lot n° 4-5 : REAMENAGEMENT DU BATIMENT : SAS MENUISERIE DE LA TOUR = 138.575,24€
 - lot n° 6 : BARDAGE : EURL DAVIN = 7.864,20 €
 - lot n° 7 : EQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE : SOGETHA = 108.000,00 €
 - lot n° 8 : SERRURERIE : SARL BIALLER = 21.231,75 €
 - lot n° 9 : PEINTURE : SARL REVEL = 14.340,85 €
- autorise le Maire à signer toutes les pièces de tous les marchés et tous les documents s'y rapportant.

Sorties d'inventaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de sortir de l'inventaire communal les numéros d'inventaires suivants :

- n° 2 et n° 62 : logiciels de 1996, 1998 et 1999 = 2.022,39 € et de 1994 = 994,42 €
- n° 40 : voirie communale antérieure à 1998 = 423.006,60 €
- n° 47 : radios + émetteurs de 1998 = 2.286,74 €
- n° 59 : photocopieur de 1997 = 3.585,14 €
- n° 60 : ordinateur de 1994 = 976,34 €
- n° 61 : imprimante de 1994 = 1.030,59 €
- n° 64 : matériel informatique école de 1994 = 588,45 €
- n° 65 : ordinateur école de 1994 = 1.137,03 €

Val-des-Prés, le 12 Décembre 2017
Le Maire, Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/11/001)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 5 Décembre 2017

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 11

votants : 11

Date de la convocation :

30 Novembre 2017

Date d'affichage :

30 Novembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le cinq décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Absents : MM. Gilbert GONON et M. Bernard VACHET

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Financement des actions dans le cadre de l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte »

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier pour la rénovation énergétique performante de logements communaux dans le bâtiment communal des Arcades, au regard du dispositif TEPCV, dans le cadre de l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

Il rappelle :

- que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras et le Parc Naturel Régional du Queyras, sont co-lauréats de l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) » ;
- que le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, et le Parc Naturel Régional du Queyras, ont sollicité à l'été et l'automne 2016 les collectivités du territoire pour élaborer un plan d'action dans le cadre de l'avenant de la convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), co-signée et financée par l'Etat ;
- que l'avenant de la convention TEPCV, reprenant le plan d'actions élaboré, a été signé le 20 mars 2017 avec le Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer. Cet avenant à la convention présente 20 actions pour poursuivre, valoriser, développer et amplifier des actions concrètes et innovantes en matière de transition énergétique ». Ces actions sont financées à hauteur de 80 % par l'Etat et 20 % en autofinancement.

Vu

- La loi 2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 20-11.
- La convention du 18 novembre 2015, signée entre le ministère de l'environnement d'une part, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras et le Parc Naturel Régional du Queyras d'autre part, portant sur le programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ».
- L'avenant à la convention particulière d'appui financier du 20 mars 2017, signé entre le ministère de l'environnement d'une part, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras et le Parc Naturel Régional du Queyras d'autre part, portant sur le second volet du programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ».

CONSIDERANT :

- que la commune a souhaité s'inscrire dans le programme d'action du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, en répondant favorablement à la sollicitation du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras et la Parc Naturel Régional du Queyras ;

- que le second volet du programme d'action du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, prend effet à la signature de l'avenant de la convention du premier volet, le 20 mars 2017, pour une durée de 3 ans ;
- que la part d'autofinancement des actions du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte portées par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras s'élève à 20 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- rappelle son autorisation au Maire pour signer l'avenant à la convention particulière d'appui financier du programme TEPCV portée par Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, et le Parc Naturel Régional du Queyras présentée en annexe ;
- approuve l'engagement de la commune pour porter en partie l'action n° 1-10 du second volet du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte : Rénovation énergétique performante des logements communaux à Val-des-Prés, qui devra être engagée et réalisée sur les 3 années 2017, 2018, 2019.
- sollicite l'octroi d'une subvention de 197.260,19 € issue du financement de l'Etat et attribuée au programme porté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et le Parc Naturel Régional du Queyras, dans le cadre de l'appel à projets « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».
- approuve le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Action 1-10 du TEPCV 2 Rénovation énergétique performante des logements communaux à Val-des-Prés	246.575,24 €	Fonds de financement de la transition énergétique (80 %)	197.260,19 €
		Autofinancement (20 %)	49.315,05 €

- autorise le Maire à signer l'avenant à la convention particulière d'appui financier de participation ainsi que tous documents utiles pour le bon déroulement de l'opération ;
- dit que les crédits d'autofinancement correspondants sont prévus au budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/11/002)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**Séance du 5 Décembre 2017**Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 11

votants : 11

Date de la convocation :

30 Novembre 2017

Date d'affichage :

30 Novembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le cinq décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Absents : MM. Gilbert GONON et Bernard VACHET

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande de subvention au Conseil Départemental pour la pratique sportive à l'école primaire durant l'année scolaire 2017-2018

Monsieur le Maire rappelle que le Département encourage la pratique sportive dans les écoles primaires et notamment la pratique du ski, de la natation et des activités physiques de pleine nature, en apportant une aide aux collectivités qui les mettent en place.

Le Maire propose de solliciter cette aide pour la pratique par les élèves du regroupement pédagogique, de la natation et du ski alpin dans le courant de l'année scolaire 2017-2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- sollicite une aide du Département pour la pratique par les élèves du regroupement pédagogique Val-des-Prés/Les Alberts-Montgenèvre, de la natation et du ski alpin dans le courant de l'année scolaire 2017-2018,
- autorise le Maire à signer une convention de partenariat avec le Conseil Départemental.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/11/003)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**Séance du 5 Décembre 2017**Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 11

votants : 11

Date de la convocation :

30 Novembre 2017

Date d'affichage :

30 Novembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le cinq décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Absents : MM. Gilbert GONON et Bernard VACHET

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Secours sur pistes saison 2017-2018 : convention avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature

Monsieur le Maire rappelle la convention signée avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature par laquelle il délègue, sous son autorité, les opérations de relevage et d'évacuation des blessés sur les pistes de ski de fond jusqu'au point desservi par le système communal de transfert vers la structure de soins. Il propose de renouveler la convention pour l'hiver 2017-2018 sur la base d'un coût forfaitaire de 1.570 € pour la saison d'hiver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- approuve la délégation au SIVOM Val Clarée Sports Nature des moyens humains et matériels pour assurer le secours sur les pistes de ski de fond jusqu'au point d'évacuation par l'ambulance privée, le SDIS ou le SAF.
- autorise le 1^{er} adjoint à signer une convention avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature pour la saison d'hiver 2017-2018 pour un montant de 1.570 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Thierry BOUCHIE,
Adjoint au Maire

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/11/004)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 5 Décembre 2017Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 11

votants : 11

Date de la convocation :

30 Novembre 2017

Date d'affichage :

30 Novembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le cinq décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Absents : MM. Gilbert GONON et Bernard VACHET

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Attributions des marchés pour les travaux de création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de la consultation relative aux travaux de création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur.

Les notations de la commission d'appel d'offres selon les critères de sélection sont les suivants :

Lot 1 : VRD

Candidats	Critère 1 Prix des prestations/40	Critère 2 Valeur technique/50	Critère 3 Délai d'exécution/10	TOTAL
BLANCHARD	72.485,00 € = 40	40	10	90
ALLAMANNO	104.907,00 € = 27,6	40	10	77,6
OLIVE TRAVAUX	75.155,00 € = 39,6	20	5	64,6

Lot 2 : GROS-ŒUVRE

Candidats	Critère 1 Prix des prestations/40	Critère 2 Valeur technique/50	Critère 3 Délai d'exécution/10	TOTAL
BLANCHARD	81.419,31 € = 40	40	8,3	88,3
ALLAMANNO	95.342,86 € = 34,2	40	10	83,7
OLIVE TRAVAUX	91.555,20 € = 35,6	40	4,2	82,7

Lot 3 : ETANCHÉITÉ

Candidats	Critère 1 Prix des prestations/40	Critère 2 Valeur technique/50	Critère 3 Délai d'exécution/10	TOTAL
PIC FRERES	15.702,66 € = 40	30	10	80

Lot 4-5 : RÉAMÉNAGEMENT DU BATIMENT

Candidats	Critère 1 Prix des prestations/40	Critère 2 Valeur technique/50	Critère 3 Délai d'exécution/10	TOTAL
Menuiserie de la Tour	138.575,24 € = 40	30	10	80

Lot 6 : BARDAGE

Candidats	Critère 1 Prix des prestations/40	Critère 2 Valeur technique/50	Critère 3 Délai d'exécution/10	TOTAL
DAVIN	7.864,20 € = 40	30	10	80

Lot 7 : EQUIPEMENT DE CHAUFFAGE

Candidats	Critère 1 Prix des prestations/40	Critère 2 Valeur technique/50	Critère 3 Délai d'exécution/10	TOTAL
SOGETHA	108.000,00 € = 40	34	10	84,00
LAVIGNA	111.095,62 € = 38,88	30	10	78,88
CHANCEL	111.454,98 € = 38,76	26	10	74,76

Lot 8 : SERRURERIE

Candidats	Critère 1 Prix des prestations/40	Critère 2 Valeur technique/50	Critère 3 Délai d'exécution/10	TOTAL
BIALLER	21.231,75 € = 40	20	6,3	66,3
MASSE	48.385,60 € = 17,6	30	10	57,6
CHEVALLIER	51.228,43 € = 16,6	24	4,2	44,7

Lot 9 : PEINTURE

Candidats	Critère 1 Prix des prestations/40	Critère 2 Valeur technique/50	Critère 3 Délai d'exécution/10	TOTAL
SPINELLI	11.281,00 € = 40	26	1,3	67,3
FERRERO	13.726,62 € = 32,9	20	10	62,9
REVEL	14.340,85 € = 31,5	30	6,7	68,1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions : MM. Thierry AIMARD et Emile ROMAN) :

- retient les entreprises suivantes :
 - lot n° 1 : VRD : SARL BLANCHARD = 72.485,00 €
 - lot n° 2 : GROS-ŒUVRE : SARL BLANCHARD = 97.419,31 €
 - lot n° 3 : ETANCHEITE : SARL PIC FRERES = 15.702,66 €
 - lot n° 4-5 : REAMENAGEMENT DU BATIMENT : SAS MENUISERIE DE LA TOUR = 138.575,24€
 - lot n° 6 : BARDAGE : EURL DAVIN = 7.864,20 €
 - lot n° 7 : EQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE : SOGETHA = 108.000,00 €
 - lot n° 8 : SERRURERIE : SARL BIALLER = 21.231,75 €
 - lot n° 9 : PEINTURE : SARL REVEL = 14.340,85 €
- autorise le Maire à signer toutes les pièces de tous les marchés et tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/11/005)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**Séance du 5 Décembre 2017****Nombre de Conseillers :**

en exercice : 13

présents : 11

votants : 11

Date de la convocation :

30 Novembre 2017

Date d'affichage :

30 Novembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le cinq décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Absents : MM. Gilbert GONON et Bernard VACHET

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Sorties d'inventaires

Monsieur le Maire expose que plusieurs biens matériels ne sont plus utilisés parce que trop anciens ou détruits et qu'il convient de les sortir de l'inventaire communal. Il s'agit notamment de matériel informatique et de logiciels ainsi que de programmes de goudronnage antérieurs à l'année 2000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de sortir de l'inventaire communal les numéros d'inventaires suivants :

- n° 2 et n° 62 : logiciels de 1996, 1998 et 1999 = 2.022,39 € et de 1994 = 994,42 €
- n° 40 : voirie communale antérieure à 1998 = 423.006,60 €
- n° 47 : radios + émetteurs de 1998 = 2.286,74 €
- n° 59 : photocopieur de 1997 = 3.585,14 €
- n° 60 : ordinateur de 1994 = 976,34 €
- n° 61 : imprimante de 1994 = 1.030,59 €
- n° 64 : matériel informatique école de 1994 = 588,45 €
- n° 65 : ordinateur école de 1994 = 1.137,03 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

